



*Notes pour une allocution de la directrice générale de la FCFA, Suzanne Bossé*

---

Au Comité sénatorial des transports et des communications

Dans le cadre de l'étude sur les défis que doit relever la Société Radio-Canada en matière d'évolution du milieu de la radiodiffusion et des communications

---

Ottawa, 3 décembre 2014

*SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI*

Monsieur le président, honorables sénatrices et sénateurs,

Je tiens tout d'abord à remercier le comité de nous recevoir aujourd'hui. Je m'appelle Suzanne Bossé, je suis la directrice générale de la FCFA, et je suis accompagnée de notre directeur des communications, Serge Quinty.

Quelques mots, d'abord, sur notre organisme. La FCFA existe depuis 1975. Elle est le porte-parole principal des 2,6 millions de citoyens qui parlent français dans neuf provinces et trois territoires d'un bout à l'autre du pays. La Fédération regroupe 21 membres, soit 12 associations francophones provinciales et territoriales et 9 organismes nationaux qui représentent divers secteurs d'activité et clientèles.

Vous avez d'ailleurs eu l'occasion, le mois dernier, d'entendre trois de nos organismes membres lors de votre passage à Halifax. J'espère que vous aurez l'occasion, avant la fin de votre étude, d'entendre les témoignages d'organismes francophones dans d'autres régions du pays.

Les propos que vous avez entendus à Halifax sont sévères à l'endroit de Radio-Canada, et ils sont justifiés. Les émissions et bulletins nationaux de la SRC présentent souvent, encore trop souvent ce que votre ancien collègue le sénateur De Bané appelait «a Quebec view of the world». On l'a vu en juin lors des terribles événements à Moncton; on l'a vu à nouveau lors des élections municipales en Ontario le mois dernier.

Mais si nous sommes sévères, c'est parce que le diffuseur public est tellement essentiel pour nos communautés. Pour nous, francophones qui nous levons chaque jour déterminés à vivre dans notre langue, c'est précisément notre capacité de faire cela qui est en jeu lorsqu'on parle de l'avenir de Radio-Canada. À cet égard, vos collègues du Comité sénatorial des langues officielles ont formulé plusieurs recommandations à CBC/Radio-Canada et nous attendons impatiemment les réponses du diffuseur public à ces recommandations.

Avant même que les rondes de compressions successives ne débutent en 2009, les services régionaux de Radio-Canada avaient déjà peu de ressources comparativement à la tête de réseau. Les stations régionales trouvaient quand même les moyens de participer activement aux activités de nos communautés. Maintenant, ces activités, très souvent, ne sont plus couvertes, soit parce qu'elles ont lieu à l'extérieur de la ville où Radio-Canada a ses bureaux, ou parce qu'elles ont lieu la fin de semaine et on n'a plus les moyens de payer du temps supplémentaire aux journalistes. Et comme vous l'avez entendu à Halifax, il y a des communautés entières, en région, que Radio-Canada n'est plus en mesure de couvrir.

À chaque vague de compressions, nous perdons un peu plus de programmation locale en français. Or, mis à part le groupe Télé Inter-Rives dans le nord du Nouveau-Brunswick, Radio-Canada est le seul diffuseur à offrir une telle programmation en français à l'extérieur du Québec. Et pour plusieurs endroits où il n'existe pas de radio communautaire, la Première Chaîne de Radio-Canada est la seule radio de proximité de langue française.

Si le diffuseur public venait à disparaître, c'est bien simple : pour la grande majorité de nos communautés, il n'y aurait plus de programmation locale en français à la télévision.

Je veux être bien claire : la FCFA et ses membres reconnaissent plus que volontiers l'importance pour CBC/Radio-Canada de demeurer pertinente dans un contexte de profonde transformation des technologies et des modes de consommation médiatique. Là n'est pas la question.

Nous sommes entrés dans un univers où le contenu n'est plus rattaché à une seule plateforme. Or, ce ne sont pas des technologies qui produisent du contenu. Ce sont des gens. Et à Radio-Canada, des gens pour raconter nos histoires et parler de nos réalités, il y en a de moins en moins.

La transformation du diffuseur public dans un contexte de changement technologique est donc un exercice légitime. La lobotomie du diffuseur public, ou l'élimination du talent qui produit le contenu et raconte les histoires des Canadiens et des Canadiennes, ne l'est pas.

C'est pour cette raison que la FCFA a recommandé au CRTC, en septembre, la création d'un nouveau fonds pour appuyer la programmation locale, et nous ne sommes pas les seuls à l'avoir fait. Plusieurs reconnaissent maintenant que ce type de programmation est une espèce menacée, en français comme en anglais.

C'est aussi pour cette raison que les membres du conseil d'administration de la FCFA ont adopté le 22 novembre dernier une résolution sur l'avenir de CBC/Radio-Canada. Cette résolution comporte des recommandations précises, formulées dans un esprit de collaboration constructive au débat sur les défis du diffuseur public.

D'abord, nous estimons qu'il devrait y avoir un moratoire immédiat sur la mise en œuvre de la stratégie 2015-2020 de CBC/Radio-Canada et des transformations qu'elle prévoit. À la société d'État, on est en train de procéder, de manière assez rapide, au démantèlement de pans entiers du diffuseur public. On nous dira que les grandes transformations ont lieu en période de crise, mais on ne parle pas ici d'une entreprise comme Blackberry ou Apple. On parle du radiodiffuseur public du Canada; on parle d'une réduction majeure de la taille et de la présence de ce diffuseur public, et elle a lieu sans qu'on ait même demandé aux Canadiens et aux Canadiennes ce qu'ils en pensaient.

Ceci me mène à notre deuxième recommandation. À notre avis, une commission indépendante devrait être mise sur pied pour examiner de fond en comble la situation actuelle et l'avenir de CBC/Radio-Canada. Il faut donner une occasion aux Canadiens et aux Canadiennes de s'exprimer sur la pertinence du diffuseur public au XXI<sup>e</sup> siècle. Il faut se donner l'occasion de déterminer si le diffuseur public joue bien le rôle que le pays attend de lui et, sinon, quels sont les correctifs à apporter. Cette commission pourrait également s'attarder à la question des ressources et déterminer si, oui ou non, le diffuseur public a les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat.

Après cinq années de coupures, à l'ombre d'une stratégie quinquennale qui se dit visionnaire mais qui donne trop l'impression d'un exercice de sauvetage de meubles alors que la maison brûle, ce temps d'arrêt et de réflexion collective que nous proposons ne nous semble pas un luxe.

Je vous remercie et je suis prête à répondre à vos questions.